

PROJET DE LOI

adopté

le 21 décembre 2009

N° 40
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'**accord** entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la **République de Maurice** relatif à la
coopération en matière de **sécurité intérieure**.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 310 (2008-2009), **149** et **150** (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, signé à Paris le 13 juin 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 310 (2008-2009), Sénat.